



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 février 2025

2025-02-02A

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi 11 février à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence :	Cédric Milani, Maire
Présents :	Marc Rochet, Karine Mollier, Gilbert Longo adjoints Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté :	Maryline Rivollet (représentée par Fabien Gallice) Léa Mollier (représentée par Estelle Milani)
Absent excusé et non représenté :	
Secrétaire de séance :	Karine Mollier

Date de la convocation : 05/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

- **Objet : Délibération Approbation du compte de gestion Budget Annexe**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	36 700,00 €	1 000,00 €	36 700,00 €
Titres de rectttes émis (b)	36 700,00 €		36 700,00 €
Réduction de titres (c)			
Recettes nettes (d=b-c)	36 700,00 €		36 700,00 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	36 700,00 €	1 000,00 €	36 700,00 €
Mandats émis (f)	29 992,89 €		29 992,89 €
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f -g)	29 992,89 €		29 992,89 €
Résultat de l'exercice			
(d-h) excédent	6 707,11 €		6 707,11 €
(h-d) déficit			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER



A St Albin de Vaulserre,
Le 11 février 2025

Le Maire,
Cédric MILANI

